

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	22

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Monsieur LHOMME Hervé à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE à Madame Solène MENNECIER,

Absents excusés : Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Anab HASSAN-SAED, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

3 février 2023

Date d'affichage

3 février 2023

A été nommé secrétaire : Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON,

Objet de la délibération

1- Commande publique
1-1 Marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La commune a décidé de réaliser des travaux d'installation d'une place d'une pompe à chaleur sur sondes géothermiques verticales pour le gymnase et la salle des fêtes.

2023-012 Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en place d'un champ de sondes géothermiques verticales

Vu la proposition faite par la commission d'appel d'offres et DSP du 31 janvier dernier de retenir l'entreprise PHREATECH pour un montant de 145 159.50 € HT soit 174 191.40 € TTC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

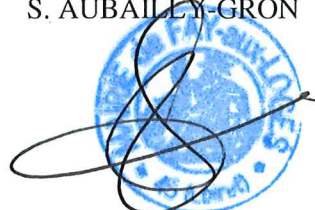
Entendu l'exposé de Monsieur Gérard HUET, premier adjoint,

et publication ou notification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition faite par la Commission d'appel d'offres et DSP qui propose de retenir l'entreprise PHREATECH pour un montant de 145 159.50 € HT soit 174 191.40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

La secrétaire de séance
S. AUBAILLY-GRON



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

